

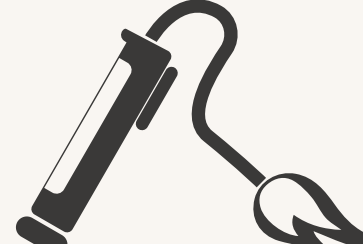
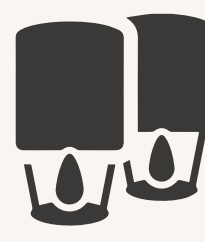


PRÉFET
DE LA GIRONDE

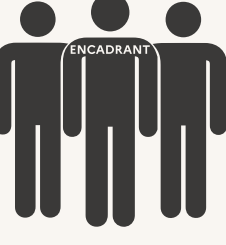
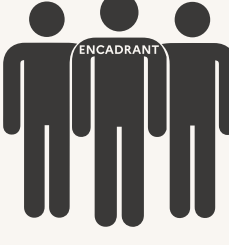
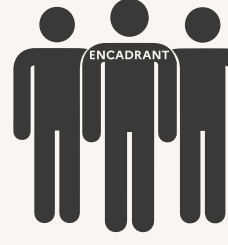
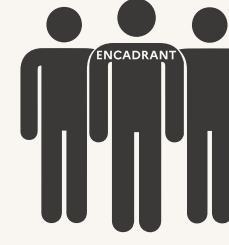
Liberté
Égalité
Fraternité

RISQUE FEUX DE FORÊT

Dispositions applicables dans le Département de la Gironde

VIGILANCE MOYENNE		VIGILANCE ÉLEVÉE		VIGILANCE TRÈS ÉLEVÉE		VIGILANCE EXCEPTIONNELLE	
 Désherbage par flamme INTERDIT	 Brûlage à l'air libre des déchets verts INTERDIT	 Désherbage par flamme INTERDIT	 Brûlage à l'air libre des déchets verts INTERDIT	 Désherbage par flamme INTERDIT	 Brûlage à l'air libre des déchets verts INTERDIT	 Désherbage par flamme INTERDIT	 Brûlage à l'air libre des déchets verts INTERDIT
 Lanternes volantes INTERDITES	 Tirs de feu d'artifice AUTORISÉS SOUS CONDITION	 lanternes volantes INTERDITES	 Tirs de feu d'artifice INTERDITS SAUF EXCEPTION	 lanternes volantes INTERDITES	 Tirs de feu d'artifice INTERDITS	 lanternes volantes INTERDITES	 Tirs de feu d'artifice INTERDITS

Dispositions supplémentaires applicables dans les espaces exposés des communes à dominante forestière

VIGILANCE MOYENNE		VIGILANCE ÉLEVÉE		VIGILANCE TRÈS ÉLEVÉE		VIGILANCE EXCEPTIONNELLE	
 Présence humaine non encadrée sur le massif AUTORISÉE	 Présence humaine encadrée sur le massif AUTORISÉE	 Présence humaine non encadrée sur le massif INTERDITE DE 14H À 22H	 Présence humaine encadrée sur le massif AUTORISÉE	 Présence humaine non encadrée sur le massif INTERDITE DE 14H À 22H	 Présence humaine encadrée sur le massif INTERDITE DE 14H À 22H	 Présence humaine non encadrée sur le massif INTERDITE	 Présence humaine encadrée sur le massif INTERDITE
 Manifestation sportive, de loisirs et culturelle AUTORISÉE	 Emploi de moteurs thermiques et électriques AUTORISÉ	 Manifestation sportive, de loisirs et culturelle INTERDITE DE 14H À 22H	 Emploi de moteurs thermiques et électriques INTERDIT DE 14H À 22H	 Manifestation sportive, de loisirs et culturelle INTERDITE	 Emploi de moteurs thermiques et électriques INTERDIT DE 14H À 22H	 Manifestation sportive, de loisirs et culturelle INTERDITE	 Emploi de moteurs thermiques et électriques INTERDIT
 Fumer INTERDIT	 Accès au site de loisirs aménagé avec accueil du public AUTORISÉ	 Fumer INTERDIT	 Accès au site de loisirs aménagé avec accueil du public AUTORISÉ	 Fumer INTERDIT	 Accès au site de loisirs aménagé avec accueil du public INTERDIT DE 14H À 22H	 Fumer INTERDIT	 Accès au site de loisirs aménagé avec accueil du public INTERDIT

Pour plus d'informations, renseignez-vous sur gironde.gouv.fr ou sur dfci-aquitaine.fr

